



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

**DG Soins de Santé primaires et Gestion de Crises
Commission d'Aide Médicale Urgente
Boulevard Frère Orban 25
4000 LIEGE**

VOTRE LETTRE DU
VOS RÉF.
NOS RÉF.
DATE 16/04/2009
ANNEXE(S)
CONTACT ALAIN LOCHT
TEL. 02/524 79 01
FAX 04/254.15.68
E-MAIL alain.locht@health.fgov.be
OBJET :

Aux responsables du Centre 100

Aux responsables des services d'ambulances de la zone 2

Aux responsables des SMURs du CHU Sart-Tilman
CHU ND des Bruyères et Bra Sur Liègne (voiture)

Gestion des statuts radios ASTRID dans la province de Liège

Introduction.

La migration vers le réseau ASTRID des services ambulances et Smur de la province de Liège est à présent achevée.

La technologie des statuts des véhicules par l'envoi de SDS (par programmation d'un raccourci sur les touches) fonctionne efficacement en zone 1 depuis quelques semaines.

Nous vous informons que la mise en fonction de la gestion des statuts de la zone 2 s'effectuera le : **lundi 20 avril à 10h00.**

Ainsi, lorsque le Centre 100 recevra un statut, celui-ci s'insérera automatiquement dans le rapport de centrale CityGIS. L'intérêt de ce système réside dans la limitation des communications verbales et de faciliter le travail tant des préposés 100 que des acteurs de terrain.

Mais pour que ce système puisse fonctionner de façon optimale, il est impératif de respecter quelques règles. Le présent document a pour objectif de décrire le processus d'échange d'information entre le Centre 100 et les services effecteurs. Il est dès lors essentiel que chaque acteur de terrain puisse prendre connaissance de la présente note :

1. Relation entre départs et véhicules.

La radio étant liée au véhicule, pour que cet échange d'information puisse se faire automatiquement, *le véhicule qui assure la mission doit être connu du Centre 100 (donc de CityGIS) avant qu'il prenne le départ.* Dans le cas contraire, le programme CityGIS ne saura pas faire la relation entre le véhicule (ambulance – Smur) et la mission.



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

Le service ambulance ou SMUR doit donc informer le centre 100 des véhicules qui assurent effectivement les départs et assurer la mise en indisponibilité des véhicules qui ne sont opérationnels.

Afin d'éviter les confusions, le service effecteur doit donner à ses ambulances l'indicatif (numéro) correspondant à la radio mobile installée (suivant les ISSI et les mnémoniques conformément au tableau du SPF Santé Publique).

2. Rôles de chaque intervenant.

Le préposé 100 :

Sur proposition de CityGIS, le préposé 100 téléphone au service concerné et requiert le départ en mission. Il doit connaître le n° du véhicule à ce moment. Ensuite, il choisit ce véhicule dans CityGIS et double-clique sur le champ heure correspondant au statut 1 – ce qui a pour conséquence d'envoyer l'ordre de mission (SDS = adresse + motif d'intervention + n° rapport sur la radio du véhicule choisi).

Pour ce faire, les radios mobiles des véhicules doivent impérativement rester allumées en permanence dans les véhicules assurant les départs.

Le permanencier du service d'ambulance ou Smur :

Après avoir reçu l'ordre de mission, le téléphoniste du service effecteur doit fournir l'indicatif du véhicule qui va effectivement assurer la mission et doit ensuite collationner les informations fournies par le préposé 100.

Les ambulanciers et Smuristes :

Dès le départ en mission, ils envoient le statut 2, puis successivement les autres statuts suivant le déroulement de l'intervention. Il n'y a donc plus de raison d'utiliser les messages vocaux, hormis pour le statut 4 (départ vers hôpital).

Cela permettra ainsi au Centre 100 :

- ***d'obtenir un bilan des patients pris en charge et de procéder à la réquisition de l'hôpital le plus adéquat sur base de ce bilan.***
- ***de valider une modification du choix initial de l'hôpital de destination.***

De plus, toute demande particulière (renforts, informations complémentaires...) peut être demandée à n'importe quel moment au Centre 100.

Il est aussi demandé à chaque service intervenant dès qu'il est disponible radio en dehors de son véhicule, d'activer le statut 6 et d'avoir une radio portable allumée afin de pouvoir être contacté par le Centre 100.



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

En fin de mission, après envoi du statut 7, un SDS de « reporting d'intervention » est automatiquement envoyé (N° AEG, heure d'appel, départ, arrivée sur place, etc etc).

Il n'est donc plus nécessaire de téléphoner au Centre 100 pour obtenir les heures et la référence d'intervention.

Si des heures manquent, c'est que le Centre 100 n'a pas reçu les statuts y correspondants. Il convient dès lors de prendre contact par téléphone afin d'ajouter les données manquantes.

Remarques :

- en fin de mission, supprimer les messages SDS reçus en suivant la procédure en annexe.
- lors de l'annulation d'une mission par message vocal, en plus d'envoyer le statut 6, veiller à accuser réception vocalement.

- CityGIS :

Le système passe de 7 à 0 automatiquement. L'opérateur ne peut « passer » le statut 0.

Le système envoie le « reporting d'intervention » lorsque, suite à une mission, un véhicule passe aux statuts 7, 8 & 9 ainsi que du statut 6 à une nouvelle course (ce qui correspond à la récupération d'un véhicule pour une nouvelle course).

3. Missions pour un autre Centre 100

L'envoi des statuts n'est actuellement possible que vers un Centre 100. Ainsi, en province de Liège, tous les services dépendent du Centre de Liège, hormis le SMUR du CHR Huy et les ambulances du SRI Huy qui dépendent du Centre 100 de Namur.

En cas d'intervention pour un autre Centre 100, il vous est donc demandé de vous placer sur le « groupe routine » du Centre 100 pour lequel vous sortez ET d'annoncer verbalement chaque changement de statut.

Cela permettra au Centre 100 qui vous a engagé mais qui ne reçoit pas vos statuts de suivre l'évolution de votre mission.



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

4. Manipulation pour effacer les messages SDS :

Il est vivement conseillé d'effacer quotidiennement les messages SDS afin de ne pas ralentir le système.

Procédure :

-Sélectionnez **Menu**→*Messages*→*Supprimer msgs.*

Pour effacer tous les messages lus :

- d'un dossier, sélectionnez ce dossier et appuyez sur **Valider** lorsque *Effacer tous les messages du dossier ?* s'affiche.
- de tous les dossiers, sélectionnez *Tous lus* et appuyez sur **Valider** lorsque *Effacer les messages lus de tous les dossiers ?* s'affiche.
- lus et non lus de tous les dossiers, à l'exception des *Modèles*, sélectionnez *Ts les messages* et appuyez sur **Valider** lorsque *Effacer tous les messages de tous les dossiers ?* s'affiche.

Pour supprimer le message en cours de lecture, sélectionnez **Options**→*Supprimer*



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
 SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
 ET ENVIRONNEMENT**

5. Tableau des statuts :

Remarques préalables :

- Les statuts 0 et 1 ne doivent jamais être envoyés.
- Il est conseillé de placer ce tableau dans chaque véhicule

Rappel important:

L'envoi des statuts s'effectue en enfonçant la touche correspondante du clavier numérique de la radio mobile pendant une durée de plus ou moins 3 secondes. L'écran affiche brièvement « message d'état envoyé », témoignant de l'envoi correct du statut. Ensuite, l'écran affiche « message délivré » attestant que le statut a bien été pris en compte par le CAD.

STATUT	APPELLATION	SIGNIFICATION	COMMENTAIRES
0	Disponible à la base	Le véhicule est disponible à sa base de départ. Le conducteur est assis à bord. Mesure en temps réel de positionnement GPS.	Passage automatique de l'état 0 par le système (à l'arrêt) JAMAIS à utiliser dans les véhicules.
1	Engagé pour une mission	Le véhicule est engagé par le CS100.	Statut réservé à l'usage du CS100. Ne doit JAMAIS être utilisé par l'équipage.
2	Au départ pour les lieux de la mission	Le véhicule, avec son équipage complet, se dirige vers le lieu de la mission	Le statut 2 implique que l'équipage <u>au complet</u> se trouve à bord du véhicule.
3	Sur les lieux de la mission	Arrivé sur place	
4	Départ vers l'hôpital	Quitte les lieux, avec un patient, vers l'hôpital.	Pour le SMUR, signifie que l'accompagnement est obligatoire (sinon statut 6)
5	Arrivée à l'hôpital	A l'hôpital, procède au déchargement du patient (et à la transmission médicale)	Par définition, <u>indisponible</u> .
6	Disponible par <u>radio</u>		implique l'écoute radio permanente de la part de l'équipage.
7	Rentré à la base	Véhicule de retour à sa base et <u>immédiatement disponible</u>	Passage au statut 0 par le système
8	Disponible par téléphone <u>autre part qu'à la base</u>	Véhicule disponible en dehors de sa base pour toute raison sauf code 6	
9	Indisponible	Véhicule non disponible	Peu importe la raison et le lieu

Nous vous remercions, par avance, de bien vouloir informer vos équipes de ces dispositions et de nous faire part de toute difficulté rencontrée dans le cadre de la migration ASTRID par mail envoyé simultanément aux personnes suivantes :

Mr Samuel STIPULANTE
 Infirmier régulateur
samuel.stipulante@health.fgov.be

Lt Hervé FANUEL
 Officier Responsable CS 100
h.fanuel@iile.be

Mr Olivier LAMBIET
 Infirmier régulateur
olivier.lambiet@health.fgov.be

Docteur Isabelle RENARD
 Inspecteur d'Hygiène Fédérale
isabelle.renard@health.fgov.be